



Acceptation succession et inventaire actifs/passifs

Par Yann, le **02/03/2011** à **14:49**

Bonjour,

j'ai une question à propos de l'acte de succession.

Est-ce que le fait d'accepter une succession, outre le fait d'accepter les actifs et les passifs recensés sur l'acte, implique l'acceptation des actifs/passifs encore non recensés ?

Concrètement, nous venons de recevoir une lettre de recouvrement trois ans après l'établissement de l'acte de succession mais elle ne figure pas dans la liste des passifs de l'acte.

Doit-on payer la somme demandée malgré tout ?

Merci par avance pour vos réponses.

Yann

Par mimi493, le **02/03/2011** à **15:15**

ça dépend. La dette peut être prescrite

Par **carlota30130**, le **25/02/2016** à **09:34**

Combien de temps la dette SPANC (contrôle de système d'assainissement individuel) est-elle exigible?